

### Liste des candidats retenus

A l'issue de l'analyse des candidatures reçues dans le cadre de l'appel à candidature –AAC– pour la sélection des services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) pouvant prétendre à l'attribution d'une dotation complémentaire pour le financement d'actions améliorant la qualité du service rendu à l'utilisateur pour la période 2023- 2027- CPOM

---

Pour rappel, à l'expiration du délai de réception des candidatures, celles-ci ont fait l'objet d'une analyse par le Département au regard du respect des obligations de candidatures mentionnées dans l'AAC (page 10) publié le 15 février 2023, ainsi que de :

- la conformité aux orientations stratégiques du Département, notamment la présence d'actions identifiées comme prioritaires dans la candidature, ou la présence d'autres actions dont la contribution aux orientations définies est particulièrement étayée,
- la capacité technique et organisationnelle du SAAD à réaliser les actions proposées, devant être appuyée par une description précise des actions et de leurs modalités de mise en œuvre et de pilotage,
- la capacité du SAAD à assurer le pilotage et le suivi de ses actions de manière fiable et précise et à assurer la remontée d'informations auprès du Département,
- la compréhension des enjeux liés à l'accessibilité financière et les propositions concrètes formulées pour limiter le reste à charge des usagers.

**Les services, dont la candidature est retenue**, seront contactés très prochainement afin de planifier les différents temps nécessaires à la négociation et à la signature du CPOM prévue en novembre 2023. Pour rappel, la sélection d'un SAAD n'entraîne pas nécessairement l'inscription dans le CPOM de l'ensemble des actions proposées, ni leur financement pour le montant proposé dans la candidature.

**Les services, dont la candidature n'est pas retenue**, recevront très prochainement un courrier indiquant les motifs de refus.

Pour rappel, conformément au décret du 28 avril 2022, les appels à candidatures seront renouvelés tous les ans jusqu'en 2030 ou jusqu'à ce que le département soit intégralement couvert. Ainsi, les services non retenus cette année auront la possibilité de retravailler leur projet dans la perspective d'une prochaine candidature.

Les services retenus sont :

- CCAS d'Aubervilliers
- CCAS de Bagnole
- CCAS de Bobigny
- CCAS d'Épinay-sur Seine
- CCAS de Saint Denis
  
- Association Aide à Domicile de Pantin
- Arpavie@dom
- ASS.A.D. Benoît
- Assistance Dépendance Compléa
- SBD (Service pour bien vivre à domicile)
- Services et compagnie
- Soleil chez Vous
- Vyv3 Ile-de-France
  
- Alliance Vie 93
- Apadom
- LM Services
- Auxi'life 93
- Confiance services
- ADHEO Services 93
- Domaliance Noisy-le-Grand
- Domidom Services
- Equanidomi Rosny
- Facil'adom
- Free dom / Senior Compagnie Aulnay
- Hetep laout Services
- Onela Nouvel Horizon Services Gagny
- Onela Nouvel Horizon Services Noisy le Sec
- Onela Nouvel Horizon Services Vincennes
- Onela Bien à la Maison Clichy-sous-Bois
- Services Antarctique Prems
- Vitalliance